

ATELIER 3 ALIMENTATION – TRAITEMENT DES DEMANDES ET PRIX DES INTERVENTIONS SIMPLES DU 25 MAI 2016

RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION AUX ENGAGEMENTS NUMÉROS 21 ET 22

Page 1 de 4



Engagement nº 21 (demandé par la FCEI)

Fournir, si l'information est disponible, le nombre de demandes de sécurisation de réseau et les coûts associés.

Réponse à l'engagement n° 21 :

- En 2014, le Distributeur a traité 1 143 demandes de travaux de sécurisation de réseau.
- Le coût global de ces travaux a été de l'ordre de 12 M\$ alors que le montant facturé
- aux clients a été de l'ordre de 1 M\$.



1

2

4

5

Engagement n° 22 (demandé par UC)

Fournir la référence documentaire de l'introduction du « taux du coût en capital prospectif » applicable au calcul des 30 versements bimestriels prévu à l'article 16.5 des CSÉ actuelles.

Réponse à l'engagement n° 22 :

Le taux du coût en capital prospectif a été introduit à la suite de décision D-2006-116 (page 21) relative au dossier R-3535-2004. Il a remplacé le taux applicable aux paiements par versements alors prévus aux Tarifs du Distributeur. Cette modification avait pour but d'assurer la mise à jour rapide des taux d'intérêt pour le financement des contributions et de permettre au client un financement se rapprochant davantage des conditions des marchés financiers.